



Le Mans le 14 mars 2020

M. Dominique CHAPERON  
Secrétaire départemental FSU  
M. Laurent Blancs  
Secrétaire départemental SNES-FSU  
M. Julien Cristofoli  
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU

à

Mme Patricia GALEAZZI  
Directrice académique

Objet : Annonces contradictoires

Madame la Directrice académique,

Lors de l'échange que nous avons eus vendredi soir, vous avez indiqué un certain nombre de consignes et dispositions qui, nous l'avons découvert plus tard, entrent en contradiction avec le discours tenu à nos représentant-es par le Ministère.

Ainsi, en ce qui concerne la situation des enseignant-es dès le lundi 16 mars, le ministère affirme que la solution du télé-travail (à domicile) **doit être la norme autant que possible**. Les horaires de travail ne peuvent pas être identiques car le distanciel n'est pas le présentiel. Les personnels ne pouvant télé-travailler, les AESH par exemple, seront eux en ASA à leur domicile.

Pour les enseignants eux-mêmes parents, il faut privilégier le télé-travail lorsqu'il est possible sinon ils bénéficieront d'une ASA. Nous rappelons à ce titre que le télé-travail est basé réglementairement sur la base du volontariat (cf. article 133 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012).

Pour les personnels présentant des facteurs de risques, la liste précise des pathologies concernées devrait paraître rapidement. A titre conservatoire, ils restent systématiquement en télétravail et bénéficieront d'une ASA au plus vite. Ils ne doivent pas être mobilisés pour la scolarisation des enfants de personnels hospitaliers.

Sur la présence physique dans les écoles, le ministre avance le bon sens et l'inventivité locale dans ces circonstances exceptionnelles. La secrétaire générale du ministère indique que les enseignant-es ne sont pas obligé-es de venir lundi dans les écoles. Seuls les personnels essentiels à la continuité administrative, c'est à dire les directeurs et directrices pour le premier degré doivent être présent-es dans les écoles, mais il faudra toutefois accueillir les enfants des personnels hospitaliers.



Ces différents points sont donc en contradiction avec l'obligation que vous avez indiquée pour les enseignant-es et autres personnels d'être dans leurs établissements dès lundi matin.

Pour la FSU 72 cette obligation faite aux enseignant-es est un non-sens qui entre en contradiction avec les préconisations gouvernementales (éviter les déplacements, éviter les rassemblements de personnes, favoriser le télé-travail...) et ce qui a été rappelé par le Ministère aux représentant-es des personnels.

Nous demandons donc que de nouvelles instructions soient adressées à l'ensemble des personnels pour préciser qu'ils ne sont pas obligé-es de se rendre dans les écoles et établissements (le cas des enfants des personnels de santé est bien sûr à considérer à part).

Formé-es, concepteurs/trices de leur métier, attaché-es au bon fonctionnement du service public d'Éducation, nous savons que les personnels sauront adapter leurs pratiques à la situation actuelle. Conscients des difficultés majeures qu'elle génère, nous tenons à vous rappeler que nos interventions, à travers l'expertise de terrain de nos collègues, n'ont pour autre objectif que de contribuer à lutter le plus efficacement contre l'extension de cette épidémie.

Nous vous prions, madame la Directrice académique, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

D. Chaperon

L. Blancs

J. Cristofoli

